

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 29 septembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 septembre 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 septembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE), André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Yves LIGIER / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°151/2022

Objet : Mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois : Présentation sommaire du bilan général de la concertation publique

Le Président rappelle que par délibérations des 6 juin 2019, 03 octobre 2019 et 15 décembre 2020, le conseil communautaire a engagé une procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois afin que le secteur classé en zone N et A obtienne un classement en zone U compte tenu du projet de création à Echenans d'un pôle culturel réunissant les arts circassiens (Ecole du cirque déjà implantée ET futur Centre régional des arts du cirque), les musiques actuelles, les arts cinématographiques et les services associés (restaurant, bowling ...).

Par délibération du 5 juillet 2022, le conseil communautaire a autorisé l'engagement d'une concertation publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 15 septembre.

2 registres accompagnés chacun du dossier de concertation, ont été mis à la disposition du public au siège de la CCPH et à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois.

Aussi, dans la suite de la procédure, le bilan de cette concertation doit être rendu public et accessible **sur le site internet de la CCPH.**

Il est néanmoins présenté à l'assemblée communautaire le bilan « brut » sachant que l'analyse détaillée de la concertation sera bien diffusée sur le site internet de la CCPH : www.payshericourt.fr

Analyse de la participation :

176 contributions ont été enregistrées et 2 mails sont arrivés hors délai. On peut donc considérer que la participation est satisfaisante.

85 contributions sont enregistrées sur les registres (31 à la CCPH et 54 à Echenans) et 91 ont été envoyées par courrier ou mail (44 à la CCPH et 47 à Echenans).

Sur les 176 contributions enregistrées :

1 seule ne permet pas d'en connaître l'avis car l'utilisateur s'est contenté de mettre son nom.

3 contributions identiques ont été reçues à la CCPH et à la mairie d'Echenans.

1 usager a inscrit sa contribution sur les 2 registres.

1 usager a inscrit 2 contributions sur le même registre.

On peut donc considérer qu'au global la concertation réunit 170 observations différentes (concernant 177 personnes différentes) dont 124 plutôt contre le projet (concernant 127 signatures) et 46 en faveur du projet (pour 50 signatures).

Analyse sommaire des observations :

En attendant un bilan plus approfondi de la concertation à rendre public sur le site internet, voici les premiers enseignements :

73% des observations sont défavorables et 27% sont favorables

Quasiment tous les avis défavorables ne mentionnent que le cinéma et non le projet dans sa globalité.

Les thèmes les plus abordés sont :

- L'impact négatif sur les espaces agricoles et forestiers.
- Le manque d'alternatives envisagées et la proposition de relocaliser un cinéma en ville ou dans des friches.
- Le développement positif de l'offre culturelle pour les habitants du territoire.

La suite de la procédure :

Bilan de la concertation à diffuser sur le site internet de la CCPH.

Réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées.

Enquête publique de 1 mois.

Décision du Conseil communautaire.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 30 septembre 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220929-151_2022-DE

